



## COMMUNE DE VALLIQUERVILLE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, celle-ci est disponible sur le site internet.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement. Néanmoins, il faut bien noter que ces chiffres ne sont que des prévisions qui vont permettre à la commune de payer les factures et les charges constituant les dépenses de l'année.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de la salle polyvalente), les loyers des logements communaux, les impôts locaux, une attribution de compensation (FPU) versée par la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN), des fonds départementaux, des dotations versées par l'Etat et ces recettes comprennent, également, l'excédent reporté de l'année N-1.

Pour l'année 2026, les recettes de fonctionnement budgétées sont de **1 169 157,24 €** (excédent 2025 reporté de 151 228,24 € compris).

Il existe différents types de recettes de fonctionnement pour notre commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par le Département et l'Etat
- La FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) versée par la CCYN
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les recettes issues des loyers des logements communaux

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations, des salaires du personnel municipal et des intérêts des échéances d'emprunts.

Pour l'année 2026, les dépenses réelles de fonctionnement budgétées sont de 926 157,24 €, auxquelles viennent s'ajouter les dépenses d'ordre de 243 000,00 € soit un total de **1 169 157,24 €**, l'équilibre du budget étant obligatoire.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	358 120,00	Recettes des services	72 700,00
Dépenses de personnel	423 500,00	Impôts et taxes	182 368,00
Autres dépenses de gestion courante	117 974,24	Imposition directe	464 057,00
Dépenses financières	6 800,00	Dotations et participations	253 054,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	41 750,00
Atténuation de produits	19 763,00	Atténuation de charges	4 000,00
Dotations aux provisions	0,00	Reprise sur provisions	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>926 157,24</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 017 929,00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00
Virement à la section d'investissement	243 000,00	Excédent de fonctionnement reporté	151 228,24
<b>Total général</b>	<b>1 169 157,24</b>	<b>Total général</b>	<b>1 169 157,24</b>

Commentaires concernant **les variations** par rapport à l'année 2025 :

Les dépenses réelles : Augmentation de 4,85% des dépenses budgétées.

Les dépenses courantes (charges à caractère général) sont en augmentation de 5%. En effet, la commune subit l'inflation sur les prix, notamment, le carburant, les produits d'entretien, la maintenance, l'entretien du matériel. La signalisation routière, principalement les marquages au sol, doit être refaite. La salle polyvalente doit subir quelques modifications électriques et de gaz pour répondre aux normes de sécurité qui évoluent. Tous les trois ans environ, il convient de réaliser la restauration et la reliure des registres communaux.

On constate une augmentation de 3,8 % des dépenses de personnel. Les avancements d'échelon par ancienneté et l'augmentation des charges patronales ont été pris en compte.

2026 sera la seconde année où la commune doit faire appel à des contrats saisonniers. En effet, les nombreux lotissements créés ces dernières années augmentent la charge de travail des services techniques. Combinée à l'interdiction d'utilisation de certains désherbants, à l'origine utilisés dans les chemins, caniveaux, trottoirs et allées du cimetière, le volume d'activité du service s'en trouve augmenté. Dans ce chapitre, apparaissent également les salaires des agents recenseurs qui ont parcourus la commune afin de procéder au recensement obligatoire 2026 de la population.

Le chapitre « charges de personnel » est une partie conséquente des dépenses du budget du fait de nombreux travaux réalisés par les équipes en place (réparations, tonte des espaces verts, entretien du cimetière, taillage des haies, fauchage des bas-côtés de voirie...) sans faire appel à des entreprises extérieures permettant ainsi la réalisation d'économies. Sans oublier les services rendus à la population concernant l'école avec sa cantine et sa garderie proposant une amplitude d'ouverture conséquente dès 7h30 et jusqu'à 19h, la location ou le prêt de la salle polyvalente ou les permanences d'ouverture de la Mairie au public, ces services nécessitent la présence d'employés communaux.

Les charges de gestion courante augmentent de 10,4%. Ce chapitre concerne, principalement, les indemnités des élus. En effet, le conseil municipal, le 20 mars dernier, a voté le nombre d'adjoints au maire le faisant passer de 3 à 4. La progression constante de la population et la nécessité de représenter la commune dans les différentes instances publiques sont la conséquence de ce choix.

Les charges financières (intérêts des emprunts) baissent de 11,7%. Il n'a pas été budgété, pour l'année 2026, la réalisation d'un nouvel emprunt. Les intérêts des emprunts en cours diminuent donc chaque année.

Pour le budget primitif 2026, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/population est de **605 € par habitant**, contre 756 € (\*) pour celui de la moyenne nationale d'une commune de même taille.

(\*) Source : Direction Générale des Finances Publiques, année de référence 2024.

Les recettes réelles : Hausse de 4,95% des recettes budgétées (hors excédent reporté).

L'augmentation des produits de gestion courante budgétés s'explique par la hausse des encaissements des repas de cantine, qui sont la conséquence de la baisse du nombre des familles bénéficiant de la tarification sociales des cantines (repas à 1€) en raison de la modification, par l'Etat, des conditions d'attribution.

Le chapitre « impositions directes » progresse du fait de la combinaison de deux facteurs. L'un est le résultat de l'arrivée de propriétaires des nouvelles constructions. L'autre facteur est lié à l'augmentation, par les services fiscaux, des valeurs locatives servant de base de calcul à l'impôt. Bien que le conseil municipal n'ait pas voté d'augmentation des taux d'impôt pour l'année 2026, les rouages mathématiques des deux éléments combinés, précédemment expliqués, augmentent les reversements d'impôts perçus par notre commune.

Le chapitre « Dotations, subventions et participations » continue de progresser alors même que de nombreuses communes font face à une baisse de leurs dotations. La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités territoriales, elle sera de 106 125 € en 2026 contre 103 982 € pour 2025. Cette progression est due à l'augmentation constante de notre population. Notre commune percevra, également et pour la seconde année, la dotation nationale de péréquation pour 14 533 €. L'Etat récompense les communes dont le potentiel financier moyen est bas et l'effort fiscal élevé.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés en 2026 sont les suivants (identiques à 2025) :

- Taxe foncière (bâties) : 15,21%, augmentée de la Taxe Départementale de 25,36%, soit 40,57%
- Taxe foncière (non bâties) : 27,00%
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 11,70 %

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

La section d'investissement du budget primitif regroupe les dépenses prévues pour la mise en place des projets de la commune afin de préparer l'avenir à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les sections d'investissement d'une commune regroupent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital des échéances des emprunts est également compris dans ce chapitre.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment communal, réfection des routes, réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (déficit N-1)	146 899,59	Solde d'investissement reporté (excédent N-1)	
Remboursement du capital des emprunts	69 100,00	Dotations, fonds divers	48 300,00
Remboursements de cautions	3 000,00	Cautions reçues	3 000,00
Opérations d'investissement	327 040,00	Subventions reçues	66 400,00
Autres dépenses		Excédent de fonct. Capitalisé	192 409,59
Opération pr cpte de tiers	32 670,00	Opération pr cpte de tiers	23 100,00
Charges (écritures d'ordre)	44 370,00	Produits (écritures d'ordre)	44 370,00
		Virt de la section de fonct.	243 000,00
		Produits de cession	2 500,00
<b>Total général</b>	<b>623 079,59</b>	<b>Total général</b>	<b>623 079,59</b>

c) Les principales dépenses d'investissement prévues de l'année 2026 sont les suivantes :

- la réfection de la voirie communale
- les travaux de mise en sécurité de la rue du Couvent
- la réfection de l'éclairage public
- l'achat de matériel de cuisine pour la cantine scolaire
- des travaux autour et dans l'église
- la poursuite du dossier concernant l'extension de l'école

d) Les subventions d'investissements attendues :

Les subventions viennent, pour certaines, de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, du Département, de la Région, et pour d'autres de l'Etat (Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux : DETR). Elles sont versées après le paiement des factures soit sous forme d'acomptes soit dans leur intégralité.

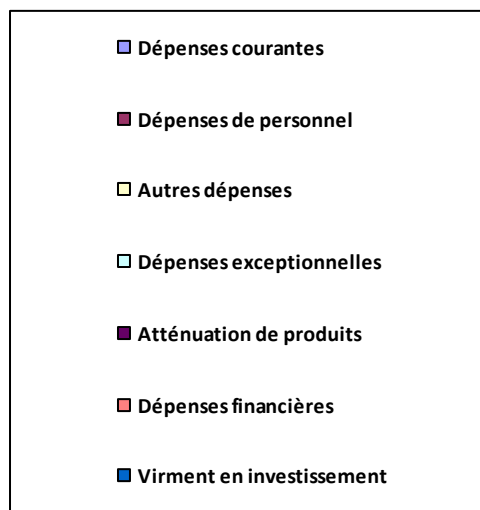
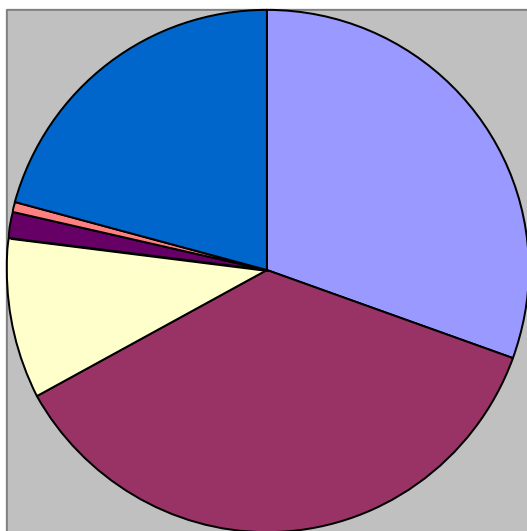
Les subventions attendues, budgétées en 2026, concernent tous les travaux engagés et prévus cités dans le paragraphe précédent et pour certaines concernent des dépenses payées en 2025.

Aidée par les services de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, la commune est en constante recherche des subventions dont elle pourrait bénéficier. Elles sont une part importante des recettes d'investissement. Des projets devraient être repoussés s'il elles n'étaient pas attribuées.

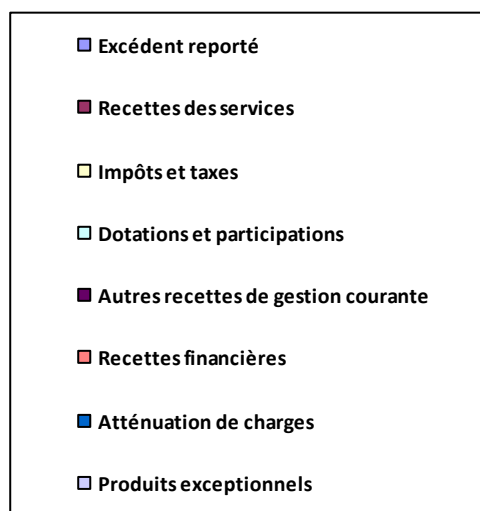
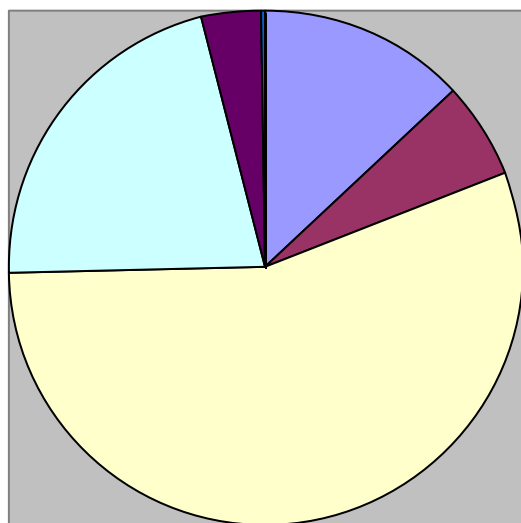
### III. Les données synthétiques du Budget primitif 2026 – Récapitulation

#### a) Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses :



Recettes :



b) Principaux ratios du budget primitif 2026 (comparaison avec les ratios de la Direction Générale des Finances Publiques, année de référence 2024, pour la strate des communes de 500 à 2 000 habitants) :

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **605 € (756 €)**

Produit des impositions directes / population : **303 € (419 €)**

Recettes réelles de fonctionnement (sans report de l'excédent n-1) / population : **665 € (948 €)**

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / population : **107 € (163 €)**

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement. : **0,4572 (0,443)**. Ce ratio doit être étudié avec le ratio des dépenses réelles de fonctionnement qui est inférieur à la moyenne nationale de la strate. En effet, de nombreuses tâches, d'entretien et de maintenance, sont réalisées par les services communaux.

c) Etat de la dette

La dette de la commune est composée de :

- Deux emprunts pour l'extension et la réhabilitation de l'école qui prendront fin, un en 2031 et l'autre en 2035 et dont le total du capital restant dû au 01/01/2026 est de 504 770,74 €. Le montant emprunté en 2015 (et renégocié en 2021 au taux de 1,33%) était de 850 000 € et l'autre en 2016 de 150 000 € (au taux de 1,68%),
- Un emprunt pour les travaux d'effacement de l'éclairage public qui se terminera en 2026 et dont le capital restant dû au 01/01/2026 est de 13 423,47 € (montant emprunté en 2018 : 117 000€ au taux de 0,81%),

Soit un encours de la dette au 01/01/2026 de 518 194,21 €.

Le ratio « encours de la dette par habitant » au 01/01/2026 est de **338 € par habitant** (la moyenne nationale 2023, de la même strate, était de 587€ par habitant).